

Madame la pharmacienne, Monsieur le pharmacien

Votre pharmacie joue actuellement le rôle de « Take-Away » pour la vaccination Covid-19 et nous vous remercions pour votre aide.

Nous vous envoyons ce courrier pour vous informer que, dans le cadre de la récente modification législative fédérale permettant d'organiser la vaccination contre le Covid-19 en pharmacie, un projet pilote a été lancé le 02 mai dans 26 pharmacies Take-Away pour permettre aux patients de se faire vacciner directement dans la pharmacie par le pharmacien. A partir du 17/06, le nombre de pharmacies pratiquant la vaccination augmentera à 36.

Suite aux bons résultats de cette phase pilote et à son passage dans un mode « normalisé » à partir du 01/07/2022, nous voudrions savoir si vous souhaitez participer à cette nouvelle activité.

Voici ci-dessous les conditions à respecter pour pouvoir vacciner dans votre pharmacie :

- ✓ Vous devez suivre la **formation générale** pour l'administration du vaccin Covid-19 **ET** la **formation de réanimation** en cas d'effet secondaire post vaccination de choc anaphylactique.
- ✓ Vous disposez de locaux permettant l'acte de vaccination dans un espace privé et également de l'espace pour **permettre l'attente des 15 minutes** post-vaccination.
- ✓ Vous disposez de la **SOP (procédures)** fournie par l'APB,
- ✓ Vous avez **un accès à PLASMA** pour enregistrer les commandes de vaccins.
- ✓ Normalement vous avez déjà **accès à Vaccinnet+** via un e-form dans le soft utilisé dans votre officine.

Voici ci-dessous des informations pratiques :

FarmaFlux a tout préparé pour que vous puissiez enregistrer rapidement et facilement les vaccins administrés.

Si vous n'avez pas accès à Vaccinnet vous pouvez le demander en écrivant à vaccinnet.administrateurs@aviq.be en envoyant les informations qui se trouvent dans la procédure décrite dans le document en annexe.

Si vous avez des **questions sur l'encodage** des vaccinations dans Vaccinnet, vous pouvez contacter Farmaflux à l'adresse vaccination@farmaflux.be .

Le vaccin COVID fourni peut être **administré à partir de l'âge de 12 ans**. Nous vous rappelons néanmoins qu'une **autorisation parentale** doit être fournie pour tout enfant de 12 à 15 ans qui reçoit sa première dose. Elle est disponible via le lien https://www.jemevaccine.be/wp-content/uploads/autorisation-parentale-dans-le-cadre-de-la-vaccination-contre-la-covid_one-1.pdf et **doit** être **conservée**. En fin de phase pilote, il sera discuté des transmissions de ces autorisations parentales pour archivage à l'ONE.

L'acte de vaccination devra être enregistré sous le **CNK n° 5521828**. Il sera rémunéré au taux de 15€ par acte vaccinal (préparation de la dose, administration du vaccin et enregistrement de la vaccination).

L'acte de préparation/délivrance d'un **flacon** à un Médecin Généraliste devra être enregistré sous le CNK n° 5521547. Il sera rémunéré au taux de 10€ par acte (préparation, délivrance).

L'acte de préparation/délivrance d'une **seringue** à un Médecin Généraliste devra être enregistré sous le CNK n° 5521539. Il sera rémunéré au taux de 10€ par acte (préparation, délivrance).

A noter que les montants cités sont provisoirement alloués et sont susceptibles de changer.

Dans le cadre des **délivrances** aux Médecins Généralistes, nous vous demandons de bien vouloir leur rappeler qu'ils sont priés de réaliser **l'encodage dans Vaccinnet+** depuis le 2 mai 2022.

Nous vous invitons également à **favoriser** et **concentrer** la prise de RDV sur des **plages définies** pour faciliter votre gestion opérationnelle et éviter au maximum le gaspillage de doses.

Une **visite est également prévue par l'AVIQ** pour nous assurer de la bonne préparation de votre pharmacie pour l'acte de vaccination.

Enfin voici quelques directives pour assurer la **bonne organisation** du flux logistique :

1. COMMANDE DE VACCINS COVID-19 (Pfizer Comirnaty)

Quand ? Le vendredi avant midi.

Livraison des vaccins le vendredi suivant. Pas d'heure précise de livraison.

Comment ? https://genform.aviq.be/SpecificForm/Specific_Vue?groupFormId=2027

Livraison des vaccins le vendredi suivant. Pas d'heure précise de livraison

Guide utilisateur ?

www.aviq.be/plasma/Connexion/Guide_utilisateur_connexion_plasma_eid.pdf

www.aviq.be/plasma/Connexion/Guide_utilisateur_connexion_plasma_itsme.pdf

Contact ? La Helpline de l'AVIQ est à votre disposition de **8h30 à 12h30** et de **13h30 à 16h30**, **du lundi au vendredi** (hors jours fériés) au numéro suivant : **071/33.75.02**

2. COMMANDE DE MATERIEL (aiguilles, seringues, NaCl, cartes de vaccination)

Kit de démarrage envoyé à chaque pharmacie et renouvelé via formulaire Fédéral une fois par mois.

Contact ? covidvaccins@health.fgov.be

3. GESTION DES NON CONFORMITE VACCINS

Les incidents de **rupture de la chaîne du froid** doivent être **signalés par mail** pour vérifier si les vaccins peuvent être utilisés.

FAGG/AFMPS : rapidalert@fagg.be

En CC : covid19vaccinedistribution@fagg.be et stockvaccins@aviq.be et sebastien.morel@aviq.be

Enfin, des personnes de contact sont disponibles pour répondre à vos questions et pour vous accompagner dans le démarrage.

Pour l'AVIQ : anthony.debacker@aviq.be et sebastien.morel@aviq.be

Pour l'AUP – APB – Ophaco : anne.santi@multipharma.be et charline.lenaerts@gmail.com

Vous pouvez retrouver la liste des pharmacies déjà impliquées dans le projet sur le site <https://www.jemevaccine.be/nos-centres-de-vaccination/#pharmacy>

Intéressé(e) de vous joindre à la vaccination en pharmacie à partir du 01/07 ? Impossible pour vous ou pas convaincu par cette mission ? Faites-le nous savoir en envoyant votre avis ou vos arguments à l'adresse suivante : anthony.debacker@aviq.be, *svp*. Tout élément qu'il soit positif ou négatif, est très précieux pour ce projet. Pourriez-vous nous donner une réponse pour le 24/06 au plus tard ?

Nous vous remercions d'avance pour l'attention portée à ce courrier.

L'équipe de coordination de l'AViQ et des fédérations AUP – APB - Ophaco